



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

4

Grand dossier

Faits saillants du rapport financier

Juin 2024



8 - Actualités

Occupation du territoire
et aménagement urbain

12 - Prévention

Un été
sans anicroche!

14 - Loisirs

Beauharnois
vous anime

16 - Avis Publics

Résumé des règlements
entrés en vigueur

Rappel d'événements



5 juin dernier

2^e paiement de taxes municipales



22 juin

Ouverture du complexe aquatique extérieur

24 juin

Défilé de la Fête nationale et festivités au centre-ville



24 juin et 1^{er} juillet

Fermeture des bureaux administratifs dans le cadre de la Fête nationale et de la Fête du Canada
Camp de jour fermé



Fin juin

Ouverture du conteneur des loisirs au parc des Générations (skatepark)



Conseil municipal



Alain Dubuc
Maire
450 429-3546, poste 253
alain.dubuc@ville.beauharnois.qc.ca



Jocelyne Rajotte
District des Îles-de-la-Paix
450 429-3546, poste 331
jocelyne.rajotte@ville.beauharnois.qc.ca



Francis Laberge
District de la Beauce
450 429-3546, poste 332
francis.laberge@ville.beauharnois.qc.ca



Mario Charette
District des Moissons
450 429-3546, poste 333
mario.charette@ville.beauharnois.qc.ca



Dominique Bellemare
District Saint-Louis
450 429-3546, poste 334
dominique.bellemare@ville.beauharnois.qc.ca



Alain Savard
District du parc Industriel
450 429-3546, poste 335
alain.savard@ville.beauharnois.qc.ca



Manon Fortier
District de la Pointe-du-Buisson
450 429-3546, poste 336
manon.fortier@ville.beauharnois.qc.ca

Séances ordinaires du conseil municipal – 2024

16 janvier	14 mai	10 septembre
13 février	11 juin	8 octobre
12 mars	2 juillet	12 novembre
9 avril	20 août	10 décembre

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois. La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Rédaction et révision des contenus: Service des communications et technologies de l'information

Design graphique: duval design communication

Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100% de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1
450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca
Suivez-nous sur:

VILLE DE
Beauharnois

Mot du maire

Chères Beauharlinoises, chers Beauharlinois,

Dans cette édition du BVI, nous vous présentons comme grand dossier le rapport financier 2023. Cette année encore, la Ville a réussi à dégager un surplus intéressant, notamment par des revenus supplémentaires en droits de mutation et des économies au niveau des salaires en raison de postes demeurés vacants au sein de l'administration. Les investissements réalisés démontrent nos efforts en matière de mise à niveau d'infrastructures afin de renforcer la qualité de vie de nos citoyens et de stimuler le développement de la ville. Nos efforts sont déployés pour poursuivre les investissements requis tout en faisant preuve de diligence, transparence et responsabilité face à la gestion de nos finances.

Au cours des derniers jours, nous avons lancé notre programmation estivale 2024. Encore une fois, je suis impressionné par la qualité et la diversité des activités auxquelles vous êtes invités à participer à Beauharnois. Nos événements traditionnels sont de retour pour le plaisir de tous et de belles nouveautés sont à l'affiche. Je suis particulièrement impatient de participer pour une seconde édition à la parade de la Saint-Jean, qui sera, cette année, dans les rues du centre-ville. Et quoi de mieux que notre « band » local Lendemain de Veille pour nous faire vibrer dans le parc Sauvé.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter un bel été, je vous invite à être prudents sur les routes. Nous sommes tous préoccupés par la vitesse dans les rues locales, je vous invite donc à porter une attention particulière à votre comportement routier; assurons-nous de faire en sorte que nos enfants puissent jouer en toute sécurité dans notre ville.

Dans tous les cas, n'hésitez jamais à me contacter pour obtenir plus d'information sur un projet ou une activité de la ville ou pour me faire part d'une problématique.



Alain Dubuc
Maire

Mot du conseiller

Bonjour à tous,

J'ai décidé de faire le saut en politique municipale sans trop savoir à quoi m'attendre et sans expérience. Je me suis présenté comme conseiller du district 2 dans le but de contribuer à améliorer l'environnement et la vie quotidienne des citoyens de Beauharnois. Nous travaillons tous ensemble à mettre en place une structure administrative compétente et efficace afin de pouvoir relever les nombreux défis qui sont devant nous et de bien préparer notre ville pour les prochaines générations.

Ce qui m'a le plus étonné, c'est l'ampleur du travail à faire et la complexité de chacune des décisions que nous devons prendre chaque semaine.

Toutes ces décisions, peu importe leur importance, sont soumises à une analyse rigoureuse faite par notre équipe de gestionnaires et à des réflexions et des discussions entre les membres du conseil. Soyez assurés que chacune des suggestions, plaintes et préoccupations que vous nous mentionnez est soumise au même processus d'analyse. Plusieurs de nos actions sont initiées suite à vos commentaires.

Je peux vous assurer que les membres du conseil, notre équipe de gestionnaires et l'ensemble de nos employés ont à cœur le bon développement de notre ville et sont fiers du travail qu'ils accomplissent.

Nos décisions ne font pas toujours l'unanimité, mais sachez qu'elles sont toujours prises en pensant au bien-être de l'ensemble des citoyens, tout en s'assurant d'une saine gestion de nos finances. Vous allez être en mesure de voir de plus en plus de projets se concrétiser d'ici la fin de notre mandat.

Comme vous le savez, je suis membre de deux conseils d'administration, soit la régie Beau-Château et l'OBNL Parc nature Bois Robert.

Cette année encore notre corvée de nettoyage des sentiers a été un succès. Des bénévoles de tous âges ont mis l'épaule à la roue pour préparer les sentiers. Nos derniers investissements nous ont permis de tracer les sentiers de marche et de ski de fond, ce qui n'avait pas été fait depuis plus d'une décennie. Nous avons également géolocalisé tous les sentiers et préparé de nouvelles cartes qui seront installées prochainement.

Les membres du CA, Paul et les bénévoles continuent à travailler fort pour améliorer l'accès et l'expérience de randonnée dans le bois Robert.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou des commentaires sur n'importe quel sujet.



Francis Laberge
District de la Beauce

Rapport du maire

Faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2023

Chaque année, la Ville de Beuharnois dresse un rapport sur la situation financière de son exercice qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre, tel que l'exige la Loi sur les cités et villes.



Résultats du rapport financier

La Ville termine l'exercice 2023 avec un excédent de fonctionnement pour la ville de 2 668 456 \$.

Revenus

Les revenus de fonctionnement se chiffrent à 35,6 M\$ pour 2023, représentant 1,6 M\$ de plus que le budget établi. Cet écart favorable s'explique principalement par les droits de mutation relatifs au marché immobilier très actif, par des revenus d'intérêt sur placements, par des revenus d'intérêts sur créance et par des cessions de propriétés et d'actifs.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement, sans l'amortissement, s'élèvent à 28,5 M\$ soit 1,5 M\$ de moins que le montant prévu au budget. L'économie de charges s'explique principalement par la somme moins élevée que prévu en salaires et avantages sociaux en raison de postes demeurés vacants mais également au niveau des services professionnels, licences et honoraires divers.

Excédents et fonds réservés

Le portrait financier de la ville est composé de différents excédents accumulés affectés et non affectés en plus de réserves et d'un fonds de roulement représenté comme suit en date du 31 décembre 2023 :

Surplus non affecté

9 554 428 \$

Surplus affecté

Auto assurance pour les litiges: 500 000 \$

Auto assurance pour les inondations: 500 000 \$

Pavage et trottoirs: 600 000 \$

Disposition des boues (usine épuration): 37 612 \$

Réserves

Pour les élections: 80 286 \$

Pour la vidange des boues (étangs aérés): 40 143 \$

Fonds de roulement

2 188 471 \$

Endettement

Le niveau d'endettement consolidé de la Ville a augmenté de 4,7 M\$, passant de 59,4 M\$ à 64,1 M\$ au 31 décembre 2023. Notons que 85% de la dette sera assumée par l'ensemble des contribuables, soit 54,2 M\$. La balance sera assumée par des subventions gouvernementales ou une portion des contribuables ce que nous appelons des dettes de secteur. La diminution de l'endettement ou l'augmentation de la richesse foncière a pour effet bénéfique de diminuer le ratio d'endettement par 100 \$ d'évaluation.

Endettement total net sur la richesse foncière uniformisée

2023

2,43 \$ / 100 \$ RFU

2022

2,83 \$ / 100 \$ RFU

2021

3,57 \$ / 100 \$ RFU

2020

3,65 \$ / 100 \$ RFU



Réalisations de 2023

Direction générale

- Mise en place d'une planification stratégique 2023-2028
- Consolidation d'une équipe de gestionnaires compétente et dévouée

Développement économique

- Négociation du fonds RTA dédié à aider les entreprises locales
- Implantation de l'entreprise Keurig dans le parc industriel
- Partenariat avec l'organisme Biophilia pour la construction de logements abordables

Gestion des eaux

- Réalisation de maintenances importantes permettant de consolider le réseau d'eau potable et usée
- Mise en place d'un logiciel préventif nous permettant de planifier la maintenance de nos actifs et infrastructures
- Installation de compteurs d'eau et implantation d'un outil d'aide à la décision pour prévenir les avis d'ébullition inutiles
- Implantation d'un logiciel de rinçage et de manipulation de vannes pour économiser l'eau et assurer la qualité de l'eau du réseau

Incendie et sécurité civile

- Le service incendie est venu en aide à la population sur 478 interventions

Ingénierie

- Nouvelles embauches pour consolider l'équipe et assurer la réalisation de tous les projets à venir
- Réalisation des services professionnels pour le projet de réfection de la rue Ellice
- Avancement des travaux pour les futurs puits d'eau potable dans le secteur Melocheville

Loisirs, culture et vie communautaire

- Réalisation du plan directeur de transport actif
- Organisation d'une fête Nationale pour la première fois depuis plusieurs années pour rassembler les citoyens
- Ouverture du musée de la Pointe-du-Buisson gratuitement aux citoyens
- Organisation d'une activité de reconnaissance des bénévoles (spectacle de Noël)
- Réalisation de la politique familiale pour guider les décisions à prendre
- Accompagnement dans la création d'un OBNL pour l'entretien du Bois-Robert

Occupation du territoire

- 686 permis émis pour la construction ou l'amélioration de bâtiments
- Accompagnement des citoyens dans plus de 1500 demandes d'information, traitement de plaintes et autres dossiers
- Révision du plan d'urbanisme et ses règlements
- Règlement de démolition permettant de protéger les bâtiments patrimoniaux

Communications et technologies de l'information

- Implantation de panneaux numériques sur le territoire



Projets majeurs 2023

La Ville a réalisé des investissements de l'ordre de 11 337 767 \$ durant l'année 2023. Les principaux projets réalisés sont les suivants :

- L'acquisition de deux terrains pour l'implantation de logements abordables sur les rues Péladeau et Laurent-Perron
- L'acquisition de terrains pour l'implantation d'un futur sentier polyvalent permettant le transport actif
- Des travaux de pavage sur le rang Saint-Georges et la réfection des trottoirs sur la rue Dupuis
- La continuité des travaux pour l'aménagement de puits dans le secteur Melocheville
- La réfection du terrain de baseball au parc Bissonnette
- La conversion des luminaires de rues au DEL
- L'installation de compteurs d'eau
- La mise en place du 3^e décanteur à l'usine d'épuration
- L'acquisition de 3 panneaux numériques pour diffuser les informations en continu
- L'acquisition de véhicules pour le service des travaux publics : camion benne, camionnette et véhicules utilitaires
- L'acquisition d'un véhicule échelle pour le service incendie

Priorités pour 2024

Plusieurs projets sont à réaliser dans la prochaine année, nos priorités seront les suivantes :

- Appliquer la planification stratégique de la ville pour nous guider dans les décisions ;
- Poursuivre la refonte des règlements d'urbanisme ;
- Débuter les travaux de la rue Ellice ;
- Poursuivre les démarches entreprises afin de permettre la création de logements sociaux ;
- Offrir des activités diversifiées à la population et soutenir les organismes venant en aide à la communauté ;
- Continuer l'entretien et la maintenance de nos bâtiments, équipements, véhicules, infrastructures, etc. ;
- S'assurer du développement durable dans la réalisation des projets à venir tels que : l'aménagement de réseaux cyclables et piétonniers, la plantation de végétaux, l'utilisation de matériaux écologiques, etc.

Conclusion

Je suis fier de partager avec vous le rapport financier 2023. À sa lecture, vous pourrez constater le résultat de nos efforts collectifs en vue d'assurer une saine gestion des finances municipales.

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du conseil, nos partenaires communautaires ainsi que l'équipe municipale qui ont tous travaillé afin d'atteindre nos objectifs. Leur engagement et leurs efforts sont essentiels pour assurer la vitalité de la Ville.

Nos priorités en matière d'infrastructures et de vie communautaire ont été soutenues par des investissements stratégiques, nous permettant de renforcer la qualité de vie des citoyens et de stimuler le développement de la ville. Nous sommes conscients du travail qu'il reste à faire et nous nous engageons à continuer à mettre les efforts requis pour continuer les investissements tout en innovant dans la gestion de nos finances et en demeurant transparente et responsables envers vous.

En conclusion, je tiens à vous remercier pour votre confiance. Ensemble, nous avons accompli beaucoup, et je suis convaincu que notre engagement commun et l'intégrité nous permettra de continuer à avancer dans la même direction, et viser un avenir encore plus prometteur pour Beauharnois.




Alain Dubuc
Maire

Occupation du territoire et aménagement urbain

Nouveau

Implantation d'unités d'habitation accessoires bientôt possible à Beauharnois

Pour plus d'information :
ville.beauharnois.qc.ca/uha

Qu'est-ce qu'une unité d'habitation accessoire - UHA ?

C'est une unité d'habitation accessoire et secondaire à l'habitation principale, qui peut prendre plusieurs formes :

- Un agrandissement du bâtiment principal
- La transformation du bâtiment principal
- L'ajout d'une unité d'habitation détaché sur un même terrain

L'expression Unité d'habitation accessoire (UHA) désigne généralement un appartement secondaire intégré à un lot déjà occupé par un bâtiment résidentiel principal. Les UHA ne sont pas exclusivement dédiées à un membre de la famille. Elles sont un moyen pour les municipalités de bonifier leur offre d'habitation, particulièrement chez les personnes âgées qui désirent rester dans leur milieu de vie le plus longtemps possible.

Pourquoi implanter des unités d'habitation accessoire à Beauharnois ?

La Ville fait face à une crise du logement sans précédent et cette forme d'habitation comporte plusieurs avantages pouvant répondre aux besoins. C'est une alternative aux offres résidentielles traditionnelles qui :

- Favorise l'accès à des logements plus abordables ;
- Est adaptée à certaines clientèles : personne seule, couple, voire même le maintien à domicile d'ainés ;
- Deviens une source de revenus non négligeable pour les propriétaires ;
- Propose un nouveau modèle de cohabitation pouvant aussi être intergénérationnel.

Pour l'aménagement urbain de la Ville, la formule répond à plusieurs critères :

- Une densification modérée, voire même douce pouvant s'intégrer aux quartiers déjà établis.
- Une piste de solution favorisant la construction dans le périmètre urbain.
- Une utilisation optimale des infrastructures municipales déjà en place.

Pour plus de détails, référez-vous à la réglementation municipale disponible au ville.beauharnois.qc.ca/reglements

Division



Agrandissement



Construction



Avant d'entreprendre quelconques travaux, que cela soit pour votre piscine mais aussi pour n'importe quel autre type de travaux sur votre propriété ou terrain, renseignez-vous au Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain à savoir si un permis est nécessaire ou si des normes particulières doivent être prises en compte.

Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain :
450 429-3546, poste 244
ou occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca



Subventions disponibles !

Visitez le ville.beauharnois.qc.ca/subventions pour plus d'information.

Piscines résidentielles

En raison d'un nouveau cadre normatif adopté par le gouvernement du Québec en mai 2021 s'appliquant à l'ensemble des municipalités, les propriétaires de piscines résidentielles devront rendre leurs installations conformes aux nouvelles exigences provinciales d'ici 2025.

Les piscines résidentielles représentent un risque trop important de noyade chez les jeunes enfants. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a donc été modifié afin d'augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles, qu'elles soient creusées, hors terre ou démontables.



En bref

- Tout bassin extérieur d'une profondeur supérieure à 60 cm doit être entouré d'une enceinte qui en empêche l'accès à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable.
- Toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement et toute terrasse adjacente doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.
- Aucune structure ni aucun équipement fixe, tel qu'un filtreur ou une thermopompe, susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci.

Pour plus d'information, pour consulter le règlement complet ou pour accéder à des fiches d'autoévaluation, visitez le ville.beauharnois.qc.ca/piscinesresidentielles.



Arrosage

Il est interdit d'arroser ou de permettre l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux sur un immeuble résidentiel, commercial, industriel et institutionnel à une autre période qu'entre 7 h et 10 h et entre 20 h et minuit les jours suivants, selon le secteur et l'adresse civique de l'immeuble :

Jours permis par adresses et secteurs

	ADRESSES PAIRES	ADRESSES IMPAIRES
Beauharnois	Lundi et jeudi	Mardi et vendredi
Melocheville (secteur Ouest)	Lundi et jeudi	Mardi et vendredi
Maple Grove (secteur Est)	Lundi et mercredi	Mardi et vendredi

La Ville sollicite la collaboration des citoyens afin de limiter leur consommation d'eau en posant des gestes écoresponsables :

- Utilisez un balai ou un souffleur à feuilles pour nettoyer votre entrée ;
- Lavez votre voiture avec une chaudière plutôt qu'un boyau ;
- Installez une toile solaire sur votre piscine pour éviter l'évaporation et remplissez-la à moins de 20 cm du bord ;
- Utilisez un baril récupérateur d'eau de pluie pour limiter votre consommation d'eau potable en accomplissant vos tâches extérieures qui nécessitent de l'eau.

O'Hangar s'installe à Beauharnois prochainement

C'est maintenant officiel: une succursale du magasin communautaire O'Hangar s'installera à Beauharnois d'ici la fin de l'année. C'est lors de la séance du conseil de novembre dernier que la Ville de Beauharnois avait officiellement adopté une résolution confirmant la signature d'un bail locatif d'une durée de 5 ans au 33, rue Richardson à l'organisme Moisson Sud-Ouest.

Cette collaboration entre l'organisme à but non lucratif et la municipalité permettra la mise en place du nouveau magasin communautaire, projet phare destiné à soutenir les personnes dans le besoin au sein de la communauté.

Avec un coût de loyer établi selon le profit annuel de l'organisme, la Ville offre donc à Moisson Sud-Ouest un bâtiment qui servira de cadre idéal pour abriter ce genre de « commerce » et s'inscrit dans la vision commune de promouvoir le bien-être des concitoyens en favorisant l'accès à des produits à des coûts abordables.

Le maire de Beauharnois, Alain Dubuc, est très fier de cette nouvelle: « Nous sommes ravis de travailler main dans la main avec Moisson Sud-Ouest, qui collabore déjà avec les organismes de Beauharnois, pour concrétiser ce projet qui aura un impact significatif sur la vie de nombreuses familles de notre communauté. »

La date d'ouverture officielle sera communiquée éventuellement.



À propos de Moisson Sud-Ouest

Moisson Sud-Ouest est un organisme à but non lucratif qui travaille activement à la lutte contre la faim dans la région. Grâce à ses partenariats avec la communauté, les entreprises et les gouvernements, Moisson Sud-Ouest œuvre à fournir une aide alimentaire d'urgence tout en développant des initiatives durables pour éradiquer la précarité alimentaire.



RESSOURCES D'AIDE

Comité logement Valleyfield

comitelogementvalleyfield.com
info@comitelogementvalleyfield.com
450 377-3060

Comité logement Beauharnois

clbeauharnois.org
clbeauharnois@gmail.com
450 429-3000

Comité logement Rive-Sud (Sainte-Martine et Saint-Urbain)

comite-logement.org
communication@comite-logement.org

INFORMEZ-VOUS

Tribunal administratif du logement

tal.gouv.qc.ca
1 877 907-8077

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

1 800 361-6477
cdpdj.qc.ca

Commission d'accès à l'information

cai.gouv.qc.ca/questions-frequentes/
le-bail

Comment se passe votre recherche de logement ?

Contactez votre service d'aide en recherche de logement (SARL) 514 240-1205 ou sarl@omhvalleyfield.ca



Rappel Taxes municipales

Le 2^e versement des taxes municipales était dû le 5 juin dernier. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à faire votre paiement.

450 429-3546

info@ville.beauharnois.qc.ca



Voilà!

Créez votre dossier citoyen
En ligne via Voilà!

Cette application vous permet de :

- Consulter en ligne vos comptes de taxes
- Ajouter vos immeubles
- Vous abonner pour recevoir tous vos futurs comptes de taxes en ligne
- Vous inscrire en ligne à de nombreuses activités de loisirs de la Ville

beauharnois.appvoila.com/fr

Écocentre Beauharnois

Horaire d'été

Prenez note des heures d'ouverture prolongées pour la belle saison.

Judi : 8 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 16 h 45

Dimanche : 8 h à 12 h 45

Avant de vous y rendre, consultez la liste des matières acceptées et refusées :
ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre



Un été sans anicroche !

Sécurité nautique

- Obtenir sa carte de conducteur
- S'informer de la météo avant de partir
- Apporter une carte marine
- Ne jamais prendre la barre sous l'effet de l'alcool
- Préparer un plan de navigation
- Préparer l'embarcation
 - Vestes de sauvetage
 - Nourriture et eau
 - Fusées de détresse
 - Outils et pièces de rechange
 - Extincteurs
 - Trousse de premiers soins
 - Radio (pour vous informer de la météo)
 - Lampe de poche et piles de rechange
 - Règles et documentation





Pièces pyrotechniques (feux d'artifice)

Bien que la vente de certains types de pièces pyrotechniques n'est pas interdite chez certains commerçants locaux, leur utilisation est prohibée et vous pourriez recevoir un constat d'infraction conformément au règlement 2022-22, article 6. En 2021, deux incendies qui auraient pu avoir de graves conséquences sont survenus sur le territoire de Beauharnois.



Attention à votre jardin

L'été, les zones de végétation sont plus sèches et donc plus propices aux incendies.

Le service de la sécurité incendie et civile de Beauharnois souhaite sensibiliser la population à la hausse significative d'incendie au Québec impliquant du paillis de cèdre.

Plusieurs débuts d'incendie ont dû être maîtrisés par nos équipes dans les dernières années.

- Arrosez régulièrement votre jardin, votre paillis, vos plantes, vos haies, etc.
- Entrez vos sacs de paillis et de terre à l'abri des rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.

Ne jetez jamais vos mégots de cigarettes dans un pot de fleurs, un jardin ou une plate-bande. La plupart des terreaux sont enrichis d'engrais et un mégot peut se consumer durant plus de 3 heures. Vous pourriez donc facilement déclencher un incendie.

- Éteignez toujours vos mégots dans un cendrier ou dans un contenant non combustible.
- Placez le cendrier sur une surface stable, loin de tout objet inflammable.
- Avant de vider le cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints.

BVA BEAUHARNOIS

vous anime

Programmation estivale

Pour consulter notre riche programmation estivale, référez-vous au numéro spécial du *Beauharnois vous anime* — Été 2024, distribué récemment à toutes les portes de la Ville!

Vous n'avez pas reçu votre copie? Vous l'avez égarée ou recyclée par inadvertance? Vous pouvez venir en chercher une copie supplémentaire à l'hôtel de ville ou à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

La version numérique est aussi disponible au ville.beauharnois.qc.ca/BVA





POINTE-DU-BUISSON MUSÉE QUÉBÉCOIS D'ARCHÉOLOGIE

Horaire et coordonnées

**Le musée est ouvert du mardi au dimanche,
de 10 h à 17 h**

i 333, rue Émond
Téléphone : 450 429-7857

Fouille archéologique authentique

Une expérience unique vous est proposée pendant le mois de l'archéologie. Tout au long du mois d'août, venez participer à une activité de fouille archéologique authentique, qui vous permettra de vivre une expérience immersive et de découvrir le travail des archéologues !

Cet été à Pointe-du-Buisson

Pointe-du-Buisson propose une grande variété d'expositions et d'activités cet été. À l'intérieur comme à l'extérieur, venez découvrir l'archéologie et l'histoire de la Pointe-du-Buisson !

Nouveauté Exposition « Le voyage de Jane Ellice »

Dès le 6 juin, découvrez l'incroyable voyage de Jane Ellice en Amérique.

Au cours de son passage à Beauharnois en 1838, cette aristocrate britannique s'est retrouvée bien malgré elle au cœur d'un conflit qui façonna le Canada d'aujourd'hui.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre de l'Entente de développement culturel - Aide aux initiatives de partenariat.

Nouveauté Nouveaux avantages membres

Pointe-du-Buisson propose de nouveaux avantages pour ses membres :

- Un accès illimité aux expositions et activités du musée
- 10 % de rabais sur vos achats à la boutique
- Un accès gratuit à la conférence annuelle de Pointe-du-Buisson
- 10 \$ de rabais sur l'activité de fouilles authentiques au mois d'août
- Un accès gratuit au MUSO, Musée de Société des Deux-Rives, à Salaberry-de-Valleyfield (sur présentation de votre carte de membre).

Procurez-vous dès maintenant votre carte de membre annuelle à l'accueil du musée !



Liam Chrétien et Thomas Lafontaine, deux élèves de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois, ont récemment réalisé un film racontant l'actualité depuis septembre 2019. Le film, projet personnel dans le cadre de leur processus d'apprentissage au programme Défi, est parsemé d'images et de vidéos pour bien illustrer chaque événement. Il relève aussi d'un énorme travail de recherche, d'écriture et de montage.

« Avec ce travail, nous voulions apprendre aux jeunes pourquoi connaître l'actualité est si important. Avec le recul, nous voulions aussi montrer à la population qu'il s'est passé autre chose que la COVID dans les dernières années. »

Le film est disponible pour visionnement dès maintenant.



Balayez
le code QR
pour le voir!



Félicitations messieurs pour votre excellent travail! Une relève engagée dans notre communauté!

Avis Publics

Résumé des règlements entrés en vigueur

- Règlement 2024-01 décrétant un emprunt de 5 641 100 \$ et une dépense de 5 641 100 \$ pour la réhabilitation par gainage des égouts de priorité 1 dans le secteur Ouest.
- Règlement 2024-02 modifiant le règlement 2023-10 relatif à la démolition d'immeuble afin d'ajouter un immeuble assujetti.
- Règlement 2024-03 établissant un programme de subvention pour l'achat de produits domestiques favorisant le détournement des eaux de pluie et l'économie de l'eau potable.
- Règlement 2024-04 établissant un programme de subvention pour l'achat d'outils extérieurs électriques.
- Règlement 2024-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires.
- Règlement 2024-09 sur la gestion contractuelle.
- Règlement 701-91 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'apporter certaines clarifications concernant les établissements de résidence principale.
- Règlement 701-92 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'amender les dispositions relatives aux clôtures pour les bâtiments ou équipements d'utilité publique.
- Règlement 705-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin d'encadrer l'émission d'un certificat d'occupation pour les établissements de résidence principale et d'adapter la terminologie en fonction des nouvelles catégories d'établissement d'hébergement touristique.
- Règlement 706-06 modifiant le Règlement 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter un immeuble assujetti.
- Règlement 708 sur les usages conditionnels.

Consultez les versions complètes en tout temps au ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

